

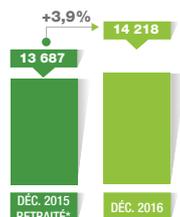
## Résultats consolidés au 31 décembre 2016

# CRÉDIT DU MAROC RÉCOLTE LES FRUITS DE SA STRATÉGIE

## Net rebond des résultats financiers et poursuite de la dynamique commerciale soutenue par CAP 2020

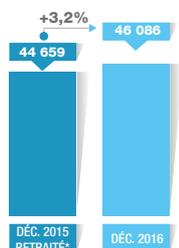
Le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, a examiné lors de sa séance du 10 février 2017, l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 par le Directoire.

### CRÉDITS IMMOBILIERS



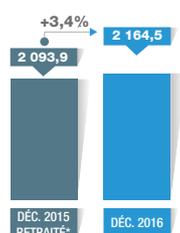
En millions de dirhams

### DÉPÔTS CLIENTÈLE\*\*



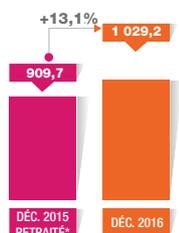
En millions de dirhams

### PRODUIT NET BANCAIRE



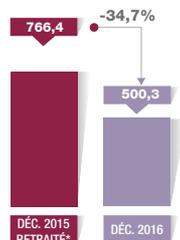
En millions de dirhams

### RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION



En millions de dirhams

### COÛT DU RISQUE



En millions de dirhams

### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



En millions de dirhams

\* 2015 retraité conformément à la norme IFRS5 suite à l'arrêt en 2016 de l'activité des représentations à l'étranger.

\*\* Collecte bilan et hors bilan.

### UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

Au titre de l'année 2016, le Crédit du Maroc a généré une collecte bilan et hors bilan en progression de +3,2% à 46 086 millions de dirhams. Cette performance, accentuée par le développement du fonds de commerce, est portée, essentiellement, par la hausse des comptes à vue de +8,6% et celle des comptes d'épargne de +1,9%. S'ajoute à cela, les résultats remarquables de la collecte d'assurance-vie qui affiche une progression de +26,2%.

Les emplois clientèle totalisent 37 182 millions de dirhams et affichent une progression de +0,5%. Les Crédits aux Particuliers et Entreprises<sup>(\*)</sup> enregistrent une hausse de +4,1% et se situent à 34 080 millions de dirhams. Ainsi, Crédit du Maroc continue de renforcer son ancrage dans le domaine du crédit immobilier dont les encours progressent de +3,9%. Les autres catégories de crédits confirment, également, cette tendance haussière et enregistrent des croissances de + 6,8% pour le crédit à l'équipement et de +2,9% pour le crédit à la consommation.

2016 a représenté l'année de l'accélération des projets structurants et des nouvelles offres du Crédit du Maroc sur l'ensemble des marchés. Ainsi, la banque a été particulièrement active dans le financement de l'économie marocaine, à travers le lancement de campagnes commerciales d'envergure nationale telles que IMPOSTA7IL 2 pour le crédit immobilier à des taux très compétitifs, BELKHEF pour le crédit à la consommation et la campagne COMEX pour le Commerce Extérieur.

Par ailleurs, le Crédit du Maroc a lancé, dans le cadre de son partenariat avec Saham Assurance, sa nouvelle gamme d'assurance LIBERIS porteuse de plusieurs nouveautés et d'améliorations notables pour le client, dans le contenu des offres et la qualité de service.

### DES RÉSULTATS FINANCIERS EN FORTE HAUSSE ET DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ENCOURAGEANTES

Les résultats 2016 s'inscrivent en net rebond après une année 2015 marquée par des éléments exceptionnels défavorables. Dans un environnement économique caractérisé par une baisse tendancielle des taux d'intérêt et par une faible croissance des crédits, Crédit du Maroc parvient à se démarquer en inscrivant l'ensemble de ses indicateurs financiers, dans le vert à fin décembre 2016.

Ainsi, le produit net bancaire s'élève à 2 164 millions de dirhams en progression de +3,4%. Cette performance, dans le contexte actuel, résulte d'une bonne résistance de la marge d'intérêt qui progresse de +0,7% malgré le resserrement des taux, d'une marge sur commissions en hausse de +6,1% portée par un fonds de commerce élargi ainsi que par le développement de la bancassurance ainsi qu'une hausse de +34,8% du résultat des opérations de marché.

Pour leur part, les charges générales d'exploitation sont contenues à 1 135 MMAD, en recul de -4,1%. A ce niveau, le coefficient d'exploitation 2016 est ramené à 52,5% contre 56,6% une année auparavant. Pour rappel, les charges générales d'exploitation de l'année 2015 tenaient compte de l'impact du contrôle fiscal pour -79 millions de dirhams. En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'adjuge un gain de +13,1% et se situe à 1 029 millions de dirhams.

Grâce à sa politique prudente et rigoureuse en matière de couverture des risques, Crédit du Maroc affiche, au terme de l'exercice 2016, une baisse des créances en souffrance et un coût du risque de 500 millions de dirhams en recul significatif de -34,7%, et ce, tout en portant le taux de couverture à 78%. A noter que les résultats intègrent l'impact des fermetures des représentations à l'étranger, conformément à la norme comptable IFRS5.

Le résultat net part du Groupe se hisse ainsi à 309 millions de dirhams au 31 décembre 2016, soit un niveau près de quatre fois supérieur à celui enregistré une année plus tôt.

Compte tenu des résultats financiers réalisés en 2016, le Directoire proposera à la prochaine Assemblée Générale la distribution d'un dividende unitaire de 10 dirhams contre 8 dirhams au titre de l'exercice 2015.

### UNE ASSISE D'UN GROUPE DE DIMENSION INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION DU CRÉDIT DU MAROC

A mi-parcours et en lien avec le projet d'entreprise élaboré par le groupe Crédit Agricole France, le plan stratégique du Crédit du Maroc « CAP 2018 » a été prolongé de deux ans. Tout en conservant les grandes orientations initiales, « CAP 2020 » ambitionne, sur la base de plusieurs chantiers mobilisateurs, structurants et capitalisant sur les innovations digitales, de poursuivre la transformation de la banque et son développement. Pour accompagner cette stratégie de développement, Crédit du Maroc a procédé, en décembre 2016, à une émission obligataire subordonnée de 500 millions de dirhams, souscrite plus de 39 fois.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole France a adopté une nouvelle communication de marque pour accompagner son Projet Client dans le cadre de son plan à moyen terme « Ambition Stratégique 2020 ». A l'instar de sa maison mère, Crédit du Maroc adopte la nouvelle signature « Toute une Banque pour vous » et se positionne en tant que « vrai partenaire au quotidien » pour ses clients.

(\*) Cet agrégat correspond aux Crédits Habitat, Crédits à la Consommation, Crédits Court Terme et Equipement.

#### À propos du Crédit du Maroc

L'histoire du Crédit du Maroc remonte à l'année 1929, date à laquelle la première succursale de la banque a été ouverte.

Le Crédit du Maroc est une banque universelle et généraliste qui s'adresse à toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises. Son organisation s'appuie sur un réseau commercial réparti sur tout le territoire et unifié pour l'ensemble des marchés, pour mieux servir les clients au plus près de chez eux : 340 agences, dont 320 agences de proximité, 10 espaces Maskane, 10 Centres d'Affaires, 1 filiale off-shore et 1 banque privée.

Le Crédit du Maroc propose des offres sur mesure qui répondent à tous les besoins de ses clients, en passant par les services bancaires au quotidien jusqu'aux solutions de financement des cycles d'exploitation et des investissements et ce, sur tous les marchés : la grande entreprise, les PME/PMI, l'immobilier, l'agriculture et l'agro-business, ... Sa politique de croissance s'appuie sur une forte capacité d'innovation tournée vers la satisfaction de ses clients.

Crédit du Maroc réaffirme ainsi son engagement d'accompagner et d'anticiper les besoins de ses clients en apportant des réponses aux évolutions de leurs besoins futurs à travers un service à distance de qualité ; un engagement que la signature de la Banque « Toute une Banque pour vous » illustre parfaitement, et ce, en cohérence avec ses valeurs : la proximité relationnelle, la satisfaction client, la responsabilité et l'utilité des services mis à leur disposition. Le Groupe Crédit du Maroc dispose de filiales spécialisées dans différents domaines : Crédit du Maroc Leasing & Factoring, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Offshore, SIFIM.

Enfin, grâce à son appartenance au Groupe Crédit Agricole S.A. (France), présent dans plus de 70 pays à travers le monde et aux relations qu'il entretient avec plus de mille correspondants bancaires étrangers, le Crédit du Maroc accompagne ses clients partout dans le monde.

#### à propos du groupe Crédit Agricole (France)

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 140 000 collaborateurs et 31 500 administrateurs des Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 50 millions de clients, 8,2 millions de sociétaires et 1,1 million d'actionnaires.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité - l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés, - le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

Contact Presse - Communication financière : Mouna Benrhanem - mouna.benrhanem@ca-cdm.ma - site web : www.cdm.co.ma

# NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

En 2016, le Groupe Crédit du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Cette norme impose que les actifs qui satisfont aux critères de classement en vue de la vente soient évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et que l'amortissement de tels actifs cesse ; aussi elle impose que les actifs qui satisfont aux critères de classement en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans l'état du résultat global.

## 1. Périmètre de consolidation

### 1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

### 1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

## 2. Les immobilisations corporelles

### 2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

#### Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

#### Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

### La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

### La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

### La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

### 2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

\* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

\*\* Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

## 3. Immeubles de placement

### 3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

### 3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

À la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

## 4. Immobilisations incorporelles

### 4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

### 4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

## 5. Goodwill

### 5.1 Norme

#### Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

#### Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

#### Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

### 5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

## 6. Contrats de location

### 6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

# NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Il convient de distinguer entre :

**Un contrat de location-financement** qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

**Un contrat de location simple** qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/ augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE). Celui-ci représente le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

## 6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing & Factoring, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif. Leur somme correspond au montant initial du financement.

## 7. Actifs et passifs financiers

### 7.1 Norme

#### Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

**Dépréciation sur base individuelle :** S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

**Dépréciation sur base collective :** Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

#### Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Prêts et créances » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à la date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

## 7.2 Options retenues

#### Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

#### Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par la ligne métier recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement, des garanties et des sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

#### Dépréciation sur base collective :

Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

#### Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

## 8. Crédits restructurés

### 8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

### 8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

## 9. Crédits hors marché

### 9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima Bank Al Maghrib.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

## 10. Provisions du passif

### 10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

### 10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

## 11. Titres

### 11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat :** selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

**Actifs financiers disponibles à la vente (Available For Sale) :** Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

# NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

**Placements détenus jusqu'à leur échéance (Held To Maturity) :** Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

**« Prêts et créances » :** La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

## 11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

## 12. Dérivés

### 12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

### 12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

## 13. Avantages au personnel

### 13.1 Norme

#### Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

### Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

### Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

**Écarts actuariels :** des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

**Coût des services passés :** le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

### Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

### Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

### Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

### 13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière :** Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire :** Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité :** Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés :** Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

## 14. Impôt exigible et impôt différé

### 14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

### 14.2 Options retenues

#### Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas actifs. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

#### Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

#### Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2016

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015 retraité*
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 065 805	1 412 936	1 409 177
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	2 108 622	2 186 475	2 186 475
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	4 919 461	4 224 369	4 224 369
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	3 094 843	4 659 118	4 644 599
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	37 181 665	36 990 019	36 989 814
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-	-
Impôts Exigibles	3.8	143 189	142 477	142 477
Actifs d'impôt différé	3.8	206 046	107 506	107 506
Comptes de régularisation et autres actifs		286 118	157 931	155 418
Actifs non courants destinés à être cédés	2.5	66 223	-	26 535
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Immeubles de placement		-	-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 390 885	1 364 635	1 364 325
Immobilisations incorporelles	3.6	133 202	138 135	132 907
Écart d'acquisition		-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>51 596 059</b>	<b>51 383 602</b>	<b>51 383 602</b>

\*Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les actifs de la succursale de Paris ainsi que les actifs des représentations d'Avignon et de Milan ont été reclassés en actifs non courants destinés à être cédés (2.5)

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2016

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015 retraité*
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 302 644	2 419 646	2 419 610
Intérêts et charges assimilés	2.2	558 505	688 339	688 327
<b>Marge d'Intérêt</b>		<b>1 744 139</b>	<b>1 731 307</b>	<b>1 731 284</b>
Commissions (Produits)	2.3	372 959	348 470	348 399
Commissions (Charges)	2.3	36 348	31 013	31 013
<b>Marge sur Commissions</b>		<b>336 611</b>	<b>317 457</b>	<b>317 386</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		128 352	111 000	109 884
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		35 113	11 354	11 354
Produits des autres activités		8 411	14 139	13 275
Charges des autres activités		88 147	89 238	89 238
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>2 164 479</b>	<b>2 096 019</b>	<b>2 093 946</b>
Charges générales d'exploitation		1 027 642	1 086 836	1 076 411
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		107 671	107 864	107 789
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>1 029 165</b>	<b>901 319</b>	<b>909 746</b>
Coût du risque	2.1	-500 289	-766 414	-766 395
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>528 876</b>	<b>134 905</b>	<b>143 351</b>
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	-1 053	13	13
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
<b>Résultat avant Impôt</b>		<b>527 823</b>	<b>134 917</b>	<b>143 363</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	3.8	188 956	58 510	58 643
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	2.5	-29 874	-	-8 313
<b>Résultat net</b>		<b>308 993</b>	<b>76 408</b>	<b>76 408</b>
Intérêts minoritaires		240	-5 449	-5 449
<b>résultat net Part du groupe</b>		<b>308 753</b>	<b>81 857</b>	<b>81 857</b>
Résultat par action		28,37	7,52	7,52
Résultat dilué par action		28,37	7,52	7,52
Résultat de base par action des activités poursuivies		31,12	7,52	8,29
Résultat de base par action des activités abandonnées		-2,75	-	-0,76

\*Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2016 de la succursale de Paris ainsi que des représentations d'Avignon et de Milan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (2.5)

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

(En milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Résultat net</b>	<b>308 993</b>	<b>76 408</b>
Écarts de conversion	394	1 039
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	31 281	-16 922
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	6 047	5 811
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	13 804	-4 062
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>23 917</b>	<b>-6 009</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	332 910	70 399
Dont part du Groupe	332 671	75 848
Dont par des intérêts minoritaires	240	-5 449

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015 retraité*
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		10	7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	5 695	6 308	6 308
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		2 123 768	2 485 651	2 485 387
Dettes envers la clientèle		38 969 287	38 425 901	38 424 573
Titres de créance émis		2 440 185	3 519 495	3 519 495
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	3.8	228 878	2 528	2 528
Passifs d'impôt différé	3.8	199 507	198 415	198 415
Comptes de régularisation et autres passifs		643 162	485 068	481 397
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	2.5	18 519	-	3 982
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-	-
Provisions	3.7	360 422	398 959	398 883
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		2 025 741	1 526 189	1 526 189
Capitaux propres		4 581 336	4 335 081	4 336 439
Capitaux propres part du groupe		4 529 765	4 283 748	4 285 107
Capital et réserves liées		3 707 386	3 705 364	3 705 364
Réserves consolidées		454 541	460 967	462 325
Gains ou pertes latents ou différés		59 085	35 561	35 561
Résultat net de l'exercice		308 753	81 857	81 857
Intérêts minoritaires		51 572	51 332	51 332
<b>TOTAL</b>		<b>51 596 059</b>	<b>51 383 602</b>	<b>51 383 602</b>

\*Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les dettes de la succursale de Paris ainsi que les dettes des représentations d'Avignon et de Milan ont été reclassées en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2016

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015 retraité*
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>527 823</b>	<b>134 917</b>	<b>143 363</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>-29 874</b>	<b>-</b>	<b>-8 313</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	107 671	107 864	107 789
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	241 049	488 738	488 738
+/- Dotations nettes aux provisions	-32 414	114 658	114 582
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-824	1 530	1 530
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-29 758	5 380	5 380
+/- Autres mouvements	16 660	-2 446	-2 086
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>302 383</b>	<b>715 724</b>	<b>715 932</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	437 102	3 409 896	3 409 896
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	91 237	-989 825	-990 947
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-603 357	-2 086 881	-2 086 881
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	285 137	-28 853	-30 372
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-25 151	-	-22 553
- Impôts versés	-300 658	-65 038	-65 171
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-115 690</b>	<b>239 298</b>	<b>213 971</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle</b>	<b>684 642</b>	<b>1 089 940</b>	<b>1 064 953</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-133 703	-131 355	-125 740
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-133 703</b>	<b>-131 355</b>	<b>-125 740</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-87 050	-138 004	-138 004
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-550 000	-409 300	-409 300
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-637 050</b>	<b>-547 303</b>	<b>-547 304</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>394</b>	<b>1 039</b>	<b>2 397</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-85 717</b>	<b>412 320</b>	<b>394 307</b>

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015 retraité*
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 157 692</b>	<b>1 763 385</b>	<b>1 763 385</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 409 170	1 564 447	1 564 447
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	748 522	198 938	198 938
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 071 975</b>	<b>2 175 706</b>	<b>2 157 692</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 065 795	1 412 929	1 409 170
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 180	762 776	748 522
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-85 717</b>	<b>412 320</b>	<b>394 307</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres par Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014</b>	<b>1 067 899</b>	<b>2 535 392</b>	-	<b>697 436</b>	<b>42 609</b>	<b>4 343 337</b>	<b>58 225</b>	<b>4 401 562</b>
Opérations sur capital	20 222	78 645	-	-	-	98 867	-	98 867
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-234 938	-	-234 938	-1 447	-236 385
Autres	-	3 205	-	-3 205	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>81 857</b>	-	<b>81 857</b>	<b>-5 449</b>	<b>76 408</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-10 709	-10 709	-	-10 709
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 661	3 661	-	3 661
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	1 039	-	1 039	-	1 039
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	<b>1 039</b>	<b>-7 048</b>	<b>-6 009</b>	-	<b>-6 009</b>
Autres	-	-	-	635	-	635	2	638
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015</b>	<b>1 088 121</b>	<b>2 617 242</b>	-	<b>542 824</b>	<b>35 561</b>	<b>4 283 749</b>	<b>51 332</b>	<b>4 335 081</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-87 050	-	-87 050	-	-87 050
Autres	-	2 022	-	-2 022	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>308 753</b>	-	<b>308 753</b>	<b>240</b>	<b>308 993</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	19 714	19 714	-	19 714
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 809	3 809	-	3 809
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	394	-	394	-	394
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	<b>394</b>	<b>23 524</b>	<b>23 917</b>	-	<b>23 917</b>
Autres	-	-	-	395	-	395	-	395
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016</b>	<b>1 088 121</b>	<b>2 619 265</b>	-	<b>763 295</b>	<b>59 085</b>	<b>4 529 765</b>	<b>51 572</b>	<b>4 581 337</b>

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2016 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas

incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

#### Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

#### Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions cités par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

#### Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

## Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2016.

## Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2016

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

\* E.C : Établissement consolidant - IG : Intégration globale

## EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

### 1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

#### 1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit, comité des risques, comité de nomination et de rémunération) ;
- le Directoire,
- les comités de gestion.

#### Le Conseil de Surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. Le Conseil de Surveillance exerce, dans le cadre de ses attributions légales, le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, il définit les orientations stratégiques de la banque, approuve la stratégie, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, institué, en son sein, trois comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le **Comité d'Audit** a principalement en charge les missions suivantes :

- porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- examiner les comptes sociaux et consolidés du Groupe Crédit du Maroc avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par les commissaires aux comptes ;
- examiner et contrôler la procédure d'appel d'offres pour la sélection des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil de Surveillance sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et sur le montant des honoraires que la Banque se propose de leur verser ;
- veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant, le cas échéant, sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques et approuver préalablement toute mission hors-audit mais accessoire ou directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ;
- apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ainsi que celles à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêt ;
- s'assurer de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne ;

- évaluer la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour pallier les insuffisances décelées dans le dispositif de contrôle interne ;
- examiner et évaluer annuellement l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ; le Comité approuve le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions ;
- procéder à l'évaluation et au contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ;
- procéder à l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations de la clientèle de la banque ;
- valider les documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, destinés aux membres du Conseil de Surveillance, et notamment du rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- prendre connaissance des plans trimestriels des missions d'audit réalisées au sein du Groupe Crédit du Maroc, établis par la Direction de l'Audit Interne. Il est informé des résultats des missions réalisées et de la mise en œuvre des recommandations formulées ; à cet égard, le Comité d'Audit est destinataire d'une synthèse trimestrielle des rapports d'audit établis par l'Audit Interne ou par toute autorité de tutelle ;
- examiner tout rapport concernant une entité du Groupe Crédit du Maroc émanant d'une autorité de tutelle et devant faire l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance ;
- procéder à l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- assurer le suivi du programme de contrôle de la conformité des opérations aux lois et règlements ;
- présenter au Conseil de Surveillance les résultats de l'examen du rapport annuel du contrôle interne qui doit intégrer le résultat des vérifications opérées par la ligne métier conformité ;
- évaluer, périodiquement, le périmètre et la pertinence des informations reçues par le Conseil de Surveillance.

Le **Comité des Risques** a principalement en charge les missions suivantes :

- assister le Conseil de Surveillance dans la définition et la formalisation de la politique globale de gestion des risques et de la stratégie risque (y compris les limites à respecter en matière de risques et dispositif de stress tests) du groupe Crédit du Maroc ;
- procéder à l'examen du résultat des stress tests en vue de leur présentation formelle au Conseil de Surveillance ;
- définir le programme d'appétence aux risques devant être validé par le Conseil de Surveillance ;
- s'assurer que la gestion des risques s'appuie sur des approches aussi bien quantitatives que qualitatives intégrant des hypothèses réalistes, et de la qualité, de l'exhaustivité et de l'exactitude des données internes et externes utilisées dans le cadre du processus de décision sur les risques ;
- procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ;
- évaluer la qualité du dispositif et des approches de mesure et de surveillance des risques ;

- suivre l'évolution des ratios réglementaires ;
- examiner les risques financiers en regard de l'environnement macro-économique et de l'activité commerciale ;
- s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- se tenir informé, dans le cadre du dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans la banque et son groupe arrêté par le Conseil de Surveillance, des alertes concernant les risques opérationnels sensibles pour l'ensemble de la banque et son groupe et des mesures de régularisation mises en œuvre ;
- vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ;
- s'assurer, sans préjudice des attributions du Comité de Nomination et de Rémunération, que la politique de rémunération de la Banque est compatible avec la situation de cette dernière au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus ;
- valider les documents ou reportings destinés aux membres du Conseil de Surveillance.

Le **Comité de Nomination et de Rémunération** a principalement en charge les missions suivantes :

- établir les procédures de nomination des membres du Conseil de Surveillance et préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance ; établir la procédure de nomination des membres du Directoire ;
- identifier, traiter voire éliminer les situations de conflit d'intérêts émanant du processus de nomination ;
- élaborer une politique ayant pour objectif d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance ;
- établir un plan de succession des membres du Conseil de Surveillance, des membres des comités spécialisés et des membres du Directoire ;
- proposer au Conseil de Surveillance la nomination des membres et des Présidents des différents comités spécialisés lors de leur renouvellement ;
- s'assurer que les nouveaux membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés ont reçu une formation adéquate pour faciliter leur intégration et leur participation aux travaux ;
- veiller à ce qu'une formation appropriée soit dispensée aux membres indépendants du Conseil de Surveillance en vue de leur permettre d'appréhender la nature de l'activité de la banque, les aspects ayant trait à sa stratégie, son mode de gouvernance et son schéma organisationnel, son environnement réglementaire et institutionnel ainsi que ses relations avec les régulateurs ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, les compétences des membres du Conseil de Surveillance ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance au regard des missions qui lui sont

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

assignées et de soumettre au Conseil de Surveillance toutes recommandations utiles ;

- élaborer une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire, les directeurs généraux adjoints, les mandataires sociaux des filiales de la Banque, le Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, le Responsable de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne et le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- procéder à un examen annuel (i) des principes de la politique de rémunération de la banque, (ii) des rémunérations, bonus, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire de la banque, et (iii) de la politique de rémunération des directeurs généraux adjoints, des mandataires sociaux des filiales de la banque, du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne et du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- contrôler la rémunération du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne ;
- valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire établies par le Président du Directoire après entretien de ceux-ci avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- préparer l'évaluation annuelle de la performance du Président du Directoire ;
- proposer et évaluer tous les ans les règles de détermination de la part variable des membres du Directoire et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la banque à court, moyen et long terme, étant précisé que les bonus ne seront effectifs qu'après examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels de la banque arrêtés par le Directoire ;
- approuver la pertinence de l'information donnée aux actionnaires relative à la rémunération des membres du Directoire, des directeurs généraux adjoints et des mandataires sociaux des filiales de la Banque, et aux plans d'options qui leurs sont consentis et s'assurer du respect des dispositions légales en la matière ;
- recevoir toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à Bank Al-Maghrib ;
- proposer le montant des éventuels jetons de présence et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil de Surveillance au sein du Conseil de Surveillance et dans les comités spécialisés.

### Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du contrôle interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques,
- le risque de liquidité gap de taux pour la gestion actif-passif (ALM),
- les risques de marché VaR, stress-tests etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance pour validation.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des comités spécialisés dont les principaux en matière de gestion des risques sont :

- le comité affaires
- le comité tarification
- le comité flux
- le comité efficacité du fonctionnement
- le comité des projets systèmes d'information
- le comité immobilier
- le comité des crédits
- le comité de déclassement et de passage en contentieux
- le comité de pilotage des risques
- le comité de suivi des risques sensibles
- le comité contentieux
- le comité ALM
- le comité de management de la conformité
- le comité de contrôle interne
- le comité NAP (Nouveaux Produits et Nouvelles Activités)
- le comité fraudes
- le Comité Juridique
- le Comité Sécurité.

## 1.2 Organisation de la gestion des risques

### 1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

### 1.2.2 L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

## 2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

### 2.1 Risque de crédit

#### Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

#### Dispositif de décision et de gestion des risques

##### Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdélégées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

#### Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

#### Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

#### Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards, la structure centrale de recouvrement prend en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que les débits dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

#### Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

### Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

### Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

### Risques sensibles

Les contreparties présentant des signes de fragilités sont insérées dans le suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

## 2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

### Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

#### • Le Front Office :

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Internationale et des Activités de Marché du pôle Développement.

#### • Le Back-Office :

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

#### • Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le PCRM, a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;

- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

### Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

**Risques de taux :** Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

**Risque de change :** C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

**Risques liés aux défauts :** une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir : livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle

des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

### Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker :

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Françaises / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

## 2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

**Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

### 1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels.
- La prévention des grands risques.
- L'optimisation de la couverture des risques.
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

### 2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

#### La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

#### La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

#### La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers la suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

#### La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### 3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

### 4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

### 5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

### 2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

#### Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

#### Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

#### Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

#### Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

#### Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

### 3 Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

**Pilier 1** : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

**Pilier 2** : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

**Pilier 3** : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

### 4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...);
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

## COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-528 483</b>	<b>-788 290</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-485 973	-644 145
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-	-94 664
Autres provisions pour risques et charges	-42 510	-49 482
<b>Reprises de provisions</b>	<b>293 884</b>	<b>218 803</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	244 924	204 416
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	15 540	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	33 421	14 387
<b>Variation des provisions</b>	<b>-265 691</b>	<b>-196 927</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-15 565	-7 811
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-257 815	-204 747
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	10 449	16 834
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-2 759	-1 202
<b>Coût du risque</b>	<b>-500 289</b>	<b>-766 414</b>

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### MARGE D'INTÉRÊT (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 069 477	355 969	1 713 508	2 147 240	447 615	1 699 625
Comptes et prêts/emprunts	1 956 397	348 467	1 607 930	2 036 836	444 796	1 592 041
Opérations de pensions	23 493	7 502	15 991	13 330	1 964	11 366
Opérations de location-financement	89 587	-	89 587	97 073	855	96 218
Opérations interbancaires	97 923	23 281	74 642	108 956	20 417	88 539
Comptes et prêts/emprunts	52 426	23 281	29 145	59 703	20 417	39 286
Opérations de pensions	45 497	-	45 497	49 253	-	49 253
Emprunts émis par le Groupe	-	179 256	-179 256	-	220 306	-220 306
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	135 245	-	135 245	163 450	-	163 450
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>2 302 644</b>	<b>558 505</b>	<b>1 744 139</b>	<b>2 419 646</b>	<b>688 339</b>	<b>1 731 307</b>

### COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
Titres	3 476	4 490
Emission	1 073	1 120
Transmission d'ordres	1 788	1 860
Autres	615	1 510
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	21 453	21 552
Gestion d'actifs	14 170	14 462
Conservation	7 283	7 091
Engagements de prêt	11 042	12 803
Gestion des moyens de paiement	141 934	132 502
Ingénierie financière	-	-
Autres	195 054	177 123
<b>Total produits d'honoraires et de commissions</b>	<b>372 959</b>	<b>348 470</b>
Conservation	2 095	1 985
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	34 252	29 028
<b>Total charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>36 348</b>	<b>31 013</b>

### GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-1 053	13
Plus values de cession	102	81
Moins value de cession	-1 154	-68
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-1 053</b>	<b>13</b>

### ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (2.5)

En 2016, le Crédit du Maroc a décidé d'abandonner ses activités sises à l'étranger. Sont concernées par cet abandon la succursale de Paris ainsi que les représentations d'Avignon et de Milan. Ces entités forment une activité distincte du groupe Crédit du Maroc sise dans une zone géographique en dehors du territoire marocain.

Crédit du Maroc a, par ailleurs, redéployé ces activités au Maroc et ambitionne de développer davantage les opportunités de synergie avec les réseaux du Crédit Agricole France et de LCL sur la clientèle MRE.

Par conséquent, les actifs et les passifs relatifs à cette activité ont été classés comme « Actifs non courant destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courant destinés à être cédés ». Les produits et les charges liés à l'abandon de cette activité ont été reclassés dans un poste distinct du compte de résultat : « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En 2016 des actions ont été initiées ayant pour objet :

- D'informer les clients recourant aux services de ces entités selon les dispositions légales et réglementaires.
- De mettre fin aux agréments, contrats de bail et de services en respect des dispositions légales, et conventionnelles liant ces entités avec ses partenaires.
- D'estimer les charges de cet abandon.

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées se résument comme suit :

(En milliers de DH)

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PRODUIT NET BANCAIRE	1 134	2 073
Charges générales d'EXP	-25 639	-10 425
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo. incorp., corp.	-5 663	-76
Résultat Brut d'Exploitation	-30 167	-8 427
Coût du risque	-3 526	-19
Résultat avant Impôt	-33 693	-8 446
Impôts sur les bénéfices / Impôts différés	3 819	133
Résultat net	-29 874	-8 313
Résultat de base par action des activités abandonnées	-2,75	-0,76
Résultat dilué par action des activités abandonnées	-2,75	-0,76

### ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2016

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
<b>Engagements de prêt</b>	<b>31/12/16</b>
Donnés :	9 954 353
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	13 078
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	9 712 517
Cliantèle de détail	228 758
Reçus :	-
<b>Garanties financières</b>	
Données :	6 091 126
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	4 059 061
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 884 971
Cliantèle de détail	147 093
Reçus :	2 869 915
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	2 869 915
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Cliantèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
<b>Autres engagements</b>	
Donnés :	-
Reçus :	-
<b>Engagements et garanties financières en défaut</b>	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

### INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Décembre 2016	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Éliminations	Total
Marge d'intérêts	1 699 213	44 267	659	1 744 139
Marge sur commissions	338 376	-127	-1 637	336 611
Produit net bancaire	2 167 460	47 783	-50 765	2 164 479
Charges de fonctionnement	-1 009 324	-20 484	2 165	-1 027 642
Résultat d'exploitation	574 085	3 391	-48 600	528 876
Résultat net	356 874	719	-48 600	308 993
Résultat net part groupe	356 874	479	-48 600	308 753

Bilan Décembre 2016	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Éliminations	Total
Total Bilan	53 857 231	1 472 058	-3 733 230	51 596 059
dont	-	-	-	-
<b>Éléments de l'Actif</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 108 622	-	-	2 108 622
Actifs disponibles à la vente	5 202 378	-	-282 917	4 919 461
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	6 221 588	-	-3 126 746	3 094 843
Prêts et créances sur la clientèle	35 872 987	1 423 631	-114 953	37 181 665
Immobilisations corporelles	1 610 019	5 188	-224 321	1 390 885
<b>Éléments du Passif</b>				
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	4 104 332	1 182 050	-3 162 614	2 123 768
Dettes envers la clientèle	39 001 006	47 366	-79 085	38 969 287
Capitaux propres	4 913 844	158 553	-491 060	4 581 336

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

#### BANQUE MAROC ET BANQUE OFFSHORE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

#### SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	143 189	142 477
Impôts différés	206 046	107 506
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>349 235</b>	<b>249 984</b>
Impôts courants	228 878	2 528
Impôts différés	199 057	198 415
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>427 934</b>	<b>200 943</b>
Charge d'impôts courants	300 658	65 038
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-111 701	-6 528
<b>Charges nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>188 956</b>	<b>58 510</b>
<b>Le taux effectif d'impôt</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat net	308 993	76 408
Charges d'impôt sur les bénéfices	188 956	58 510
<b>Taux d'impôt effectif moyen en %</b>	<b>37,47%</b>	<b>43,37%</b>

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,47%	6,37%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>37,47%</b>	<b>43,37%</b>

### PRÊTS ET CRÉANCES (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2016	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	64 102	-	-	-	64 102
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	64 102	-	-	-	64 102
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>39 453 463</b>	<b>4 561 460</b>	<b>3 554 337</b>	<b>248 180</b>	<b>40 212 406</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 030 740	-	-	-	3 030 740
Institutions non établissements de crédit	4 112 630	823 139	555 036	2 840	4 377 893
Grandes entreprises	15 955 226	1 584 808	1 340 393	190 962	16 008 679
Clientèle de détail	16 354 866	2 153 513	1 658 908	54 378	16 795 093
<b>Total</b>	<b>39 517 565</b>	<b>4 561 460</b>	<b>3 554 337</b>	<b>248 180</b>	<b>40 276 508</b>
31/12/2015	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	78 390	-	-	-	78 390
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	78 390	-	-	-	78 390
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>40 274 592</b>	<b>4 933 766</b>	<b>3 455 897</b>	<b>181 714</b>	<b>41 570 747</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	4 580 728	-	-	-	4 580 728
Institutions non établissements de crédit	2 935 862	447 780	144 049	22 529	3 217 065
Grandes entreprises	16 797 640	1 191 425	881 458	118 367	16 989 240
Clientèle de détail	15 960 363	3 294 560	2 430 390	40 819	16 783 714
<b>Total</b>	<b>40 352 983</b>	<b>4 933 766</b>	<b>3 455 897</b>	<b>181 714</b>	<b>41 649 137</b>

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement.

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2016	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>74 277</b>	<b>61 785</b>	<b>-4 941</b>	<b>136 062</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>4 783 399</b>	-	-	<b>4 783 399</b>
Administrations centrales	4 316 106	-	-	4 316 106
Etablissements de crédit	467 293	-	-	467 293
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 857 676</b>	<b>61 785</b>	<b>-4 941</b>	<b>4 919 461</b>

(En milliers de DH)

31/12/2015	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>22 242</b>	<b>41 662</b>	<b>-8 003</b>	<b>63 904</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>4 160 465</b>	-	-	<b>4 160 465</b>
Administrations centrales	4 000 509	-	-	4 000 509
Etablissements de crédit	159 955	-	-	159 955
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 182 707</b>	<b>41 662</b>	<b>-8 003</b>	<b>4 224 369</b>

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE (3.4)

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable totale 31/12/2016	31/12/2015
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
<b>TOTAL</b>						

NÉANT

### INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (3.5)

(En milliers de DH)

31/12/2016	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 108 622	NA	86 451
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 919 461	50 360	1 058
Prêts et créances	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	5 695	-	-14 182
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-

31/12/2015	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 186 475	NA	41 264
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 224 369	42 318	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	6 308	-	-2 925
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2016		31/12/2015	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	558 841	2 299 001	537 043	2 211 314
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	425 639	908 116	398 907	846 679
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

### INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	676 415	579 112	97 303	539 929
> 1 an ≤ 5 ans	848 151	753 930	94 221	848 151
> 5 ans	61 364	56 313	5 051	61 364
<b>TOTAL</b>				

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	60 139	101 891	204 416	-	32 513	398 959
Dotations	14 766	8 687	-	-	6 028	29 481
Montants utilisés	1 105	12 584	-	-	16 569	30 259
Montants non utilisés repris au cours de la période	10 918	456	15 540	-	842	27 756
Autres mouvements	-	-6 004	-	-	-4 000	-10 004
Solde de clôture	62 883	91 533	188 876	-	17 129	360 422

### ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

#### COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>A - ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
<b>B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
<b>Total</b>	<b>10 881 214</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

#### DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil de Surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 10 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2016	2015	2014
Dividendes (en dirhams)	-	-	-
Dividende par action	10,00	8,00	22,00
Résultat net par action (en dirhams)	-	-	-
Résultat net part du groupe par action	28,37	7,52	22,27

### INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 918 323	1 323 848	-	-	-	3 242 170
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>1 918 323</b>	<b>1 323 848</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 242 170</b>
Passifs : dépôts et emprunts	1 323 848	1 918 323	-	-	-	3 242 170
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	34 482	-	-	-	-	34 482
<b>Total des passifs</b>	<b>1 358 330</b>	<b>1 918 323</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 276 652</b>
Garanties émises par le groupe	593 708	-	-	-	-	593 708
Garanties reçues par le groupe	-	593 708	-	-	-	593 708
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<b>Total des charges dont :</b>	<b>8 672</b>	<b>62 549</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>71 221</b>
Charges d'intérêts	6 536	60 605	-	-	-	67 141
Honoraires et commissions	364	136	-	-	-	500
Autres charges	1 771	1 808	-	-	-	3 579
<b>Total des produits dont :</b>	<b>103 284</b>	<b>18 125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>121 408</b>
Produits d'intérêts	60 605	6 536	-	-	-	67 141
Honoraires et commissions	136	364	-	-	-	500
Autres produits	8 061	8 024	-	-	-	16 085
Produits de dividendes	34 482	3 200	-	-	-	37 682

### AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêt.

#### RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

##### Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.

- Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

##### Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

### INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

#### Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
  - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
  - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
  - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - de l'âge au moment du départ (barème),
  - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour prime de fin carrière	29 546	29 847
Provisions pour indemnité de départ volontaire (*)	30 900	43 025
Provisions pour prime de fidélité	30 892	29 030
<b>Total</b>	<b>91 338</b>	<b>101 902</b>

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	3,07%	3,37%
Taux d'évolution des salaires	3,50%	3,75%

(\*) Provisions pour indemnité de départ volontaire hors reliquat Plan Accompagnement DV 2013.

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Par ailleurs, il a été décidé lors du Conseil de Surveillance du 09/12/2016 de maintenir le stock restant qui s'élève à 16,5 Millions de DH et de rallonger ainsi la période initiale jusqu'à fin décembre 2017.

### COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2016 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
<b>Impact Compte de Résultat</b>			
Dotation Provision Engagements Sociaux	6 594	-2 440	4 154
<b>Impact Capitaux Propres</b>			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	26 161	-9 680	16 482

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDÉS)



47, rue Allal Ben Abdellah  
20 000 Casablanca  
Maroc



35, Rue Aziz Bellal Maatit  
20 330 Casablanca  
Maroc

#### GROUPE CREDIT DU MAROC

#### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres au terme de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.581.336, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 308.993.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 13 février 2017

#### Les Commissaires aux Comptes

##### Fidaroc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
47, Rue Ben Abdellah - Casablanca  
Tél: 0522 54 40 00 / Fax: 0522 54 40 09

Rachid Boumehraz  
Associé

##### PwC Maroc

PwC Maroc SARL  
35, Rue Aziz Bellal, Maroc 20330 - Casablanca  
T +212 (0) 522 50 98 00 / Fax +212 (0) 522 23 88 70  
RC 160587 / P: 35272761  
LE 01106706 / CMSS 7567045

Mohamed Rqibate  
Associé